

## Revue de presse

Journal : La Liberté

Date : 17/18 avril 2021

Swiss Aeropole souhaite modifier le règlement de la base aérienne pour étendre les horaires de vols

# Des vols civils le dimanche à Payerne

« CHANTAL ROULEAU

**Broye** » L'Aéropôle, parc technologique dédié à l'aéronautique situé sur la base aérienne de Payerne, cherche toujours à prendre son réel envol. D'un potentiel d'environ 1500 emplois, il ne compte aujourd'hui que 19 entreprises et 220 emplois. Pour rendre le site plus attractif, Swiss Aeropole, société chargée du développement et de la promotion du site et de l'exploitation de l'aéroport, souhaite élargir les horaires de vol. Pour ce faire, le règlement d'exploitation civil de l'aérodrome, datant de 2013, doit être modifié.

Le projet a été présenté en exclusivité jeudi soir aux délégués de l'Association pour la sauvegarde des intérêts des communes broyardes touchées par l'aérodrome de Payerne (ASIC). « Nous voulons tenir compte de l'avis des communes voisines avant de lancer la procédure auprès de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) », souligne Pierre-André Arm, directeur de la Communauté régionale de la Broye (Coreb), qui est actionnaire de Swiss Aeropole avec la commune de Payerne et exploitant civil de l'aérodrome.

### Horaires restrictifs

L'aéroport de Payerne, inauguré début avril 2019 et dédié aux vols d'affaires, offre 186 liaisons directes dans 43 pays et sur quatre continents. Depuis son ouverture, quelque 1100 vols civils y ont transité. Les utilisateurs réguliers sont principalement des chefs d'entreprise de la région élargie. Le nombre de vols maximum, soit 8400 par an, est ainsi loin d'être atteint. « Ce quota ne sera pas modifié. Il n'y aura pas plus de vols », assure Pierre-André Arm.



Le règlement d'exploitation civil de l'aérodrome de Payerne, entré en vigueur en 2013, a permis une extension des vols civils sur la base aérienne militaire. Alain Wicht-archives

Actuellement, les avions peuvent voler du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h (aucun départ entre 12 et 13 h 15), ainsi que le samedi de 9 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Sur dérogation, il est aussi possible de voler entre 19 et 22 h du lundi au vendredi et de 17 à 22 h le samedi. « Nous sommes l'aéroport régional avec les horaires les plus restrictifs de Suisse », rappelle Guillaume Chassot, directeur de l'aéroport de Payerne, en continuant : « Et nous allons toujours être restrictifs. Les vols doivent être liés à une entreprise régionale. Nous n'accep-

tons aucun vol de loisirs, de ligne ou d'écologie. »

Selon lui, les restrictions actuelles ont forcé des usagers potentiels à se poser à l'aéroport de Berne, qui est ouvert sept jours sur sept, de 6 à 23 h. « Plusieurs entreprises ont aussi renoncé à s'établir sur l'Aéropôle en raison de ces horaires trop stricts », souligne Guillaume Chassot. Plus d'une centaine d'emplois ont ainsi été perdus.

### Vols le dimanche

Le souhait de Swiss Aeropole est d'avoir un horaire de base commençant une demi-heure

plus tôt et finissant une heure plus tard la semaine, soit de 7 à 20 h, sans interruption, et de pouvoir voler en continu de 8 à 17 h le samedi. A cela viennent s'ajouter des horaires marginaux avec contingent (soit des ouvertures en cas de besoins justifiés) de 6 à 7 h et de 20 à 22 h la semaine, de 17 à 22 h le samedi ainsi que de 10 à 12 h et de 13 h 30 à 20 h le dimanche.

Les besoins estimés des entreprises de la région, à moyen terme, seraient annuellement de 250 mouvements entre 6 et 7 h et de 300 entre 20 et 22 h la

semaine, ainsi que de 300 vols les samedis et de 350 les dimanches. « Cela représente environ sept mouvements par dimanche. Le but est de concentrer les vols dans l'horaire de base, mais de pouvoir élargir si le besoin est justifié », précise Guillaume Chassot. Et Pierre-André Arm d'insister : « Certaines entreprises ne se sont pas installées chez nous car nous sommes fermés le dimanche. Il y a une demande. Et puis les nuisances ne sont pas comparables aux avions militaires. Nous estimons que cela est supportable. »

Selon Cédric Péclard, président de l'ASIC, le comité de l'association est favorable aux modifications. « Il faut faire une distinction entre exploitation civile et militaire. Nous devons faire une pesée des intérêts. Ces extensions d'horaires peuvent apporter beaucoup au niveau économique », commente-t-il, rappelant que le nombre total de mouvements permis ne changera pas.



**« Nous sommes l'aéroport régional avec les horaires les plus restrictifs de Suisse »**

Guillaume Chassot

Les exécutifs communaux ont environ un mois pour se déterminer sur le projet de modification. Le dossier sera ensuite envoyé à l'OFAC pour analyse, qui décidera notamment si une mise à l'enquête complète doit être faite. « Si tout va bien, nous aimerions que les modifications soient en vigueur d'ici un an », indique Guillaume Chassot. »